L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. | WINNIPEG, MAN., 18 MAI 1899. | No. 16

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse

L'ECHO DE MANITOBA

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 309. WINNIPEG, MAN.

Le Senateur Boulton.

Le Sénateur Boulton, qui représentait le Manitoba à la chambre Haute vient de mourir à Ottawa, d'une inflammation des poumons, après 8 jours de maladie.

Avec le Sénateur Sutherland, mort il y a quelques semaines, cette mort laisse deux sièges de sénateurs vacants pour le Manitoba.

Le Sénateur Boulton avait été mêlé très intimement avec les événements de 1870 au Manitoba, et plus tard avec ceux de 1885.

A Ste.-Anne des Chenes

Le 24 mai 1899, dans l'hôtel South-Eastern, l'Association libérale Française de Ste-Anne des Chênes, avec le concours du bureau d'administration provincial, tiendra une grande assemblée pour célébrer les bienfaits et les succès du parti libéral.

Toutes les associations libérales des autre paroisses françaises, aussi bien que toutes les personnes dévouées au triomphe des grands principes de cette noble cause, s'empresseront de concourir par leur présence a l'éclat de cette manifestation.

Plusieurs orateurs, invités pour la circonstance, feront connaitre les heureux résultats obtenus par la politique libérale pour le Dominion et pour le Manitoba.

En raison des travaux, la réunion aura lieu dans la soirée

A St-Eustache.

Les libéraux français de St-Eustache ont tenu le 14 mai dernier une assemblée, dont le but était de jeter les bases d'une association libérale française de St-Eustache.

M. S. Lachance, secondé par J. H. Préfontaine, propose que M. Hormisdas Baudin agisse comme président de l'assemblée. Adopté.

Proposé par M. F. Durocher, secondé par M. D. Beaudry, que M. J. F. Létourneau, agisse comme secrétaire de l'assemblée. Adopté.

Proposé par M. D. Beaudry, secondé par M. F. Durocher, que M. S. Lachance soit président de l'association libérale française de St-Eustache pour l'année 1899-1900. Adopté.

Proposé par M. J. H. Préfontaine secondé par M. M. Ménard, que M. Ed Leclaire soit vice-président de l'association pour 1899-1900. Adopté

Proposé par M. J. H. Préfontaine, secondé par M. F. Durocher, que M. J. F. Létourneau soit secrétaire de l'association pour l'année 1899-1900. Adopté.

Proposé par M. D. Beaudry, secondé par M. S. Ménard, que M. J. H. Préfontaine soit trésorier de l'association pour l'année 1899-1900 Adopté.

Proposé par M. J. H. Préfontaine, secondé par M. D. Beaudry, que M Joseph Lucier soit nommé 1er officier supplémentaire de l'association. Adopté.

Proposé par M. S. Ménard, secondé par M. Ed. Leclaire, que M. Durocher soit 2e officier supplémentaire de l'association. Adopté

Et la séance est levée.

Nous félicitons nos amis de St-Eustache pour leur heureuse initiative et nous espérons que leurs efforts seront recompensés aux prochaines élection spar le triomphe de notre parti dans Woodland

LES PRIX SPECIAUX

DU NOR'WEST FARMER POUR LES VOLAILLES.

Les propriétaires du journal d'agriculture le "Nor'West Farmer" ont la bonté d'offrir deux superbes montres en or comme prix spéciaux pour la prochaine exposition de volailles. Une montre sera donnée pour le lot de volailles, composé d'un coq et trois poules, qui remportera le plus de points. L'autre sera adjugée au lot composé de 1 coq d'inde et deux dindes. qui remportera le plus de points. Dans les deux cas l'association offrira un second prix convenable. Le concours est restreint aux membres des familles de fermiers habatant et travaillant sur une ferme au Manitoba et les Territoires du Nor'West pendant 1899.

Toutes les volailles doivent être écloses et élevées dans ces provinces en 1899.

Louis Riel.

Une revue parisien la "Revue Internationale," vient de publier un drame intitulé LOUIS RIEL.

Notons que c'est dans un numéro récent, le 15 avril dernier, et qu'il y a encore en France, à Paris, en l'an 1899, des gens qui écrivent des drames sur Louis Riel. Ces gens-là ont la mémoire plus longue que les canadiens, sans doute.

L'auteur est le comte Kératry, et le drame a trois actes. Il comprend toute la série des personnages historiques de l'époque, depuis le général Middleton et Lord Melgund, qui s'appelle là Lord Malgund ; sir John, Blake, le Père André, et même Gabriel Dumont, qui est un métis jeune et beau, ayant inspiré à une jeune anglaise une passion dévorante.

L'intrigue se développe dans des paysages à la Chateaubriand, avec des personnages qui parlent à la Fenimore Cooper.

Mais le tableau qui est intéressant au point de vue parlementaire, c'est celui qui est censé se dérouler à Ottawa, au Sénat, lorsque le gouvernement de sir John est dénoncé comme responsable de la rébellion.

Havane.

Les membres de l'assemblée militaire récemment dissoute ont donné un banquet en l'honneur du vieux Salvador Cisneros, marquis de Santa Lucia, le premier président de la seconde république cubaine, et du général Mayia Rodriguez. Ce banquet a été l'occasion d'une manifestation contre les américains et contre Gomez. Général Manuel Languily, le colonel Juan Gualbert Gomez, et d'autres orateurs ont dénoncé Gomez comme un traitre à la nation cubaine, pour avair prêté son aide à une puissance dont l'intervention est funeste ; d'avoir aidé les "Yankes," dont les orateurs ont parlé en termes pleins d'aversion et d'antipathie.

La seule voix qui se soit élevée contre ces propos parmi des centaines de cubains bien connus, a été celle de M. Fidel Piena, rédacteur de "l'Indépendante," qui a déclaré que le moyen le plus rapide pour les cubains de conquérir leur indépendance était d'agir de concert avec les américains. Il a ajouté que le but des autorités militaires américaines était d'aider Cuba à se préparer un gouvernement autonome, et de quitter le pays le plus tôt possible.

Les journaux locaux continuent à publier des colonnes de récits d'actes de brigandage commis dans l'Ile.

D'après une dépêche de Cienfuegos, M. Jicoten Perez, un espagnol bien connu, a disparu dimanche dernier, et aujourd'hui on a trouvé son corps horriblement mutilé à coup de machette.

Les autorités croient que le crime à été commis par la même bande de brigands qui a incendié la plantation de canne à sucre de Constancia. Dans la même région les bandits ont attaqué la plantation Unidad, qui appartient M. Cullerach, et la plantation Angelos, qui appartient à M. Francisco Garcia. Définitivement, les brigands ont été chassés par les gardes du pays. Deux brigands, restés inconnus, ont été tués, et un troisième également tué, a été reconnu pour le fameux bandit Alfredo Rodriguez, auquel sont dûs en grande partie les désordres qui ont éclaté dans la province de Santa Clara

Ce que l'on en pense.

Le gouvernement français a demandé récemment aux préfets de lui adresser des rapports sur l'état de l'opinion publique en province sur les différentes questions soulevées par les derniers événements relatifs à l'affaire Dreyfus

Ces rapports témoignent d'un sentiment unanime de respect pour la chose jugée, et d'inébranlable confiance en l'armée nationale

Les rapports des préfets des départements de l'Est donnent à cette expression de l'opinion publique une forme particulièrement précise et patriotique.

A SAMOA.

La gazette nationale publie une dépêche d'Apia (Samoa) datée du 22 avril, laquelle dit : Les ordres envoyés de Londres et de Washington de suspendre les hostilités ant ramené la tranquillité et la paix. A la demande du consul allemand, Mataafa s'est retiré très loin à l'ouest, dans l'intérieur de l'Ile ; il n'y a plus maintenant aucun danger de conflit avec ses troupes. Nous autres allemands, nous sommes naturellement satisfaits de constater que notre patience et notre impartialité ont finalement triomphé. La Gazette de Cologne dit que par suite de la suspension des hostilités la situation à Samoa est excessivent grave. Jamais les relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis n'ont été aussi tendues que maintenant. Le journal accuse de nouveau la mission anglaise d'être la cause des troubles et dit que l'impossibilité dans laquelle se trouve le parti de Malietoa Tanus de chasser Mataafa d'Apia, prouve la faiblesse de ce parti.

A CUBA.

Des déclarations du général Lacret et d'autres anciens membres de l'assemblée cubaine ont été publiés aujourd'hui en cette ville. On assure que ces déclarations tendent à indisposer les cubains contre les Etats-Unis et à les inciter à se soulever Le général Lacret a dit-on, déclaré que bien qu'il ne doutât pas de l'honorabilité des intentions des Etats-Uns, à l'égard des Cubains, les troubles et les malentendus qui se produisaient étaient la conséquence de l'ignorance dans laquelle se trouvaient les hauts fonctionnaires de l'administration américaine au sujet des affaires de Cuba Lacret a dit aussi qu'il ne voyait pas comment les classes pauvres de l'Ile pourraient subsister pendant l'année. Les récoltes n'ont pas été rentrées, le commerce et l'industrie sont paralysés ; les capitaux des cubains ne sont pas employés et les étrangers n'osent pas risquer les leurs. D'après le général Lacret, les cubains affamés seront bientôt obligés de se livrer au vol pour pouvoir soutenir leur existence, car les trois millions de dollars envoyés d'Amérique pour payer les troupes cubaines seront promptement dépensés dans les cafés, et cet argent n'aura été d'aucune utilité.

Letellier.

Monsieur le Rédacteur,

La mort vient de plonger dans un grand deuil deux familles de cette paroisse. Mardi matin, M. Hercule Bouralie, cultivateur de St-Pie, a succombé, après quelques jours de maladie seulement, a une pleurésie et gangrène du poumon. M. Bouralie était au Manitoba depuis 10 ans, et venait de Drummondville, P. Q. Il laisse une épouse et plusieurs jeunes enfants qui pleurent bien amèrement sa mort.

Le même jour, vers 2 heures du soir, une épouse bien-aimée, une tendre mère, Mme John Boiteau, mourait subitement, sans que rien ne pût faire soupçonner un pareil malheur. Bien que M. Boiteau ne demeura qu'à 2½ milles du village, et qu'on fut venu chercher le médecin en toute hâte, ce dernier n'arriva qu'environ 15 minutes après la mort de son épouse. Madame Boiteau n'avait que des amis. Ella était d'un caractère affable, et tous ceux qui la connaissaient comprenn nt quelle douleur sa mort doit causer à son époux et à ses enfants. Madame Boiteau était la fille de M. Tremblay, de Sommerset.

A ces deux familles si cruellement éprouvées, nous offrons nos vives et sincères sympathies.

Choses et autres.

—Avez-vous peur du tonnerre !

—Mon Dieu ! oui...

—Et savez-vous pourquoi ?

—Ma foi, non !

—Eh ! bien voici : c'est tout bonnement parce que vous êtes trop... civilisé !

Un savant vient de déclarer, en effet, que la crainte de l'orage ne va pas du tout en diminuant, comme on pourrait le croire, à mesure que la civilisation est plus avancée. Au contraire, nombre de peuples sauvages, surtout en Australie, éprouven parait-il, une grande joie, pendant les plus violents phénomènes électriques, et chantent et dansent pendant que les éclairs brillent et que la foudre gronde, les enfants vigoureux et bien portants n'ont d'ordinaire aucune peur du tonnerre ; et beaucoup de bêtes fauves, surtout de l'espèce féline, comme les lions ou les tigres, semblent d'excellente humeur pendant les orages, tandis que les chiens domestiques vont se coucher sous les lits. Le savant fait remarquer que cette peur ne peut s'expliquer par la crainte de la mort, car le nombre des accidents causés par la foudre est très-petit, et le danger doit être considéré par tout le monde comme à peu près négligeable.

Il conclut, enfin, à la suite d'expériences faites sur lui-même et sur diverses personnes, que l'angoisse éprouvée pendant les orages est principalement causée par des perturbations magnétiques, auxquelles on est plus ou moins sensible, selon que le système nerveux est plus ou moins affiné.

Et voilà pourquoi les êtres civilisés sont plus peureux que les sauvages. Encore un avantage du progrès.

Avis de Cour de Revision.

DIVISION ELECTORALE DE ST.-BONIFACE

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Révision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Révision de la liste des électeurs de la dite Division savoir :—

Pour les subdivisions de votation Nos. 9 et 10 comprenant 1o toute cette partie de la Paroisse de Ste.-Agathe au nord du lot 532 (inclusivement) sur le coté Est de la Rivière Rouge et du lot 529 (inclusivement) sur le coté Ouest de la Rivière Rouge, étant toute cette partie de la dite Paroisse comprise dans la dite Division Electorale, et 2o le Township fractionné 7 dans le rang 3 Est. — Mercredi, le 28 ième jour de juin A. D. 1899, a 4.30 heures de l'après-midi, à la résidence de Monsieur Azaric Gauthier, dans le village de Ste.-Agathe.

Pour les subdivisions de votation Nos. 7 et 8 comprenant 1o la Paroisse de St.-Norbert, et 2o les Townships fractionnés 8 et 9 dans le rang 3 Est, — Jeudi le 29 ième jour de juin A. D 1899, à 1.30 heure de l'après-midi, à la résidence de Monsieur C. H Pacaud, dans le village de St.-Norbert.

Pour les subdivisions de votation Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, comprenant 1o la ville de St-Boniface, 2o, la Municipalité rurale de St.-Boniface. 3o les deux milles extérieurs des lots 47 a 63 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, et 4o les deux milles intérieurs des lots 64 à 71 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, — Lundi, le 3 ième jour de juillet A. D. 1889 à 8 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville dans la Ville de St.-Boniface.

Toutes personnes étant ou prétendant être électeurs, et toutes personnes agissant au nom d'un autre qui est ou prétend être électeur, et qui désire que des modifications soient faites à la dite liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 1er jour de mai A. D. 1899

EUG. PARADIS,

Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision,

Résidence :—Avenue Provencher, St.-Boniface.

Bureau de Poste :—Boite 118, St.-Boniface.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, Mai 18, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. H. d'HELLENCOURT, Rédacteur.

La conclusion qui s'impose.

Notre province subit en ce moment un furieux assaut de divers côtés, et bien qu'il convienne de ne point attacher une importance excessive à ces aboiements de dogues hargneux, il est bon cependant de faire connaitre à nos compatriotes ce qu'on dit d'eux en certains lieux. Ils verront par là combien il est nécessaire pour eux de se tenir unis, afin d'arriver à triompher de toutes ces malveillances.

L'extrait suivant de l'Evening Star, de Toronto, que publiait l'autre jour la Presse, de Montréal, est un échantillon des aménités qui se débitent à notre égard.

"Bien que Manitoba ne courre aucun danger de malheur, la petite province de la prairie a toute la témérité de la grenouille, dans ses vastes aspirations. Manitoba n'est qu'une fraction dans la communauté nationale—une espérance naissante, quoi. Cette province devrait donc avoir la modestie de sa condition. Elle devrait s'abstenir de demander le sacrifice des intérêts de tout le Dominion à ses ambitions, ne pas clamer le libre échange et la franchise du bois de construction. Manitoba est habité par une race de pirates, qui croient que tenir le pistolet sur la gorge du gouvernement fédéral est de la vraie diplomatie."

"La Presse," d'ailleurs, parait approuver les propos de l'Evening Star," qui, dit-elle, compare "l'exigeante" province de Manitoba à l'orgueilleuse grenouille de Lafontaine."

Ils sont adorables, ces braves gens, et d'un sans-gène sans pareil ! Parce que les citoyens de Manitoba osent proclamer l'absolue nécessité du libre-échange, nécessité indiscutable pour tout homme de bonne fois en tant que la province est concernée, on les traite de " race de pirates."

Les véritables pirates ne sont-ils pas plutôt ces braves manufacturiers ou spéculateurs d'Ontario, dont le plus grand souci est de s'assurer par un bon petit tarif protecteur un copieux fromage dans lequel ils s'installeraient à l'abri de toute vicissitude pour pressurer le bon peuple de Manitoba.

Il est vraiment pénible et regrettable que l'Ouest se montre si récalcitrant vis-a-vis de prétentions aussi justifiées !

C'est si agréable de pouvoir imposer à sa clientelle ses conditions, sans souci de la concurrence du voisin, soigneusement écartée par le tarif protecteur idéal !

Conçoit-on l'audace des Manitobains qui osent refuser de se laisser tondre la laine sur le dos ?

En les traitant de pirates, la chose est claire, on les accuse de piller aux braves clients de : "l'Evening Star" les petits profits qu'ils espéraient faire sur eux !

C'est vraiment montrer le bout de l'oreille avec trop d'impudence !

Bien amusante aussi cette dédaigneuse appréciation sur le Manitoba, "une espérance naissante" !

Une espérance qui à l'heure actuelle se traduit en réalités de bonnes espèces sonnantes pour le commerce du Dominion entier.

Une espérance, peut-être, les trente millions de minots que le Manitoba a jetés sur le marché l'année dernière ?

Espérance naissante ? les milliers d'animaux qui affluent à Montréal en route pour l'Europe !

Espérance naissante aussi ? les milliers de piastres que l'Est reçoit chaque année en échange de ses produits manufacturés.

Allons, ce n'est pas sérieux, et puisque les gens de " l'Evening Star " paraissent affectionner les comparaisons batraciennes, ils nous permettrons de leur rappeler l'histoire d'une autre grenouille qui à vouloir souffler pour égaler le bœuf, finit par éclater !

Il y a cependant une remarque qui s'impose en déduction de l'état d'esprit qui ressort de tout cela.

C'est que nous devons tenir compte au Manitoba de cette opposition aveugle qui se manifeste en certaines contrées contre le libre échange, et qu'il est profondément ridicule de prétendre reprocher au gouvernement libéral, son attitude en cette question.

En toute chose, la sagesse impose de savoir compter sur le temps, et ceux qui s'en vont sur les toits criant que le gouvernement a trahi ses promesses parce qu'il n'a point encore donné le libre échange absolu, sont ou bien des écervelés, ou bien des passionnés, et leurs clameurs sont plus nuisibles qu'utiles à l'avenir du libre échange, auquel nous devons tendre assurément, mais progresivement et avec prudence.

"Qui va piano, va sano."

Une bonne note.

Il faut savoir rendre justice à ses adversaires, lorsqu'ils le méritent ; c'est un devoir élémentaire, et nous sommes heureux de l'accomplir envers un homme qui jusqu'à ce jour ne nous avait malheureusement donné que des preuves de la plus complète incapacité ; nous voulons parler du député de Saint-Boniface, M. Lauzon.

Si nos renseignements sont exacts, et nous avons tout lieu de les croire tels, M. Lauzon a tenu à la réunion conservatrice de jeudi dernier, le langage d'un homme de bon sens, et on doit l'en louer sans restriction.

Le député de Saint-Boniface a déclaré, en effet, que "s'il était choisi comme candidat pour les prochaines élections, son premier soin serait de rencontrer M. Hugh John McDonald pour le mettre en demeure de venir déclarer luimême devant les électeurs de Saint-Boniface quelle serait son attitude envers la minorité, s'il arrivait au pouvoir."

Voilà ce qui s'appelle parler franc, et cette conduite, que les politiciens et les roués de son parti désapprouveront bien certainement, n'en est pas moins celle d'un honnête homme.

Reste à savoir si M. Lauzon osera tenir sa promesse !

Nous ne lui ferons pas l'injure de douter de sa sincérité en cette occasion ; mais il nous permettra de rester incrédules quant à l'exécution de son programme.

M. Lauzon n'ambitionne pas la renommée de politicien, sa déclaration d'hier le prouve, et ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche ; mais il semble vraiment par trop ignorant des manoeuvres politiques, et sa naive ingénuité fait sourir (sourir amer, d'ailleurs), lorsqu'il s'illusionne au point de croire possible pareille démarche de la part du chef conservateur.

Il faut avoir la foi robuste, bien robuste, pour s'imaginer que le chef d'un parti dont la devise hier encore, était "Remember Bagot," et dont toute la plateforme électorale est d'exciter le fanatisme protestant contre M. Greenway, coupable de bonne volonté à l'égard de la minorité, que le chef de ce parti consentira à se compromettre vis-à-vis de ces fanatiques, son seul espoir, pour obéir à la mise en demeure de M. Lauzon.

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean !

M. Hugh John McDonald a pu, pour obéir aux circonstances, s'en aller en pélerinage clandestin à l'archevêché de Saint-Boniface, et protester dans le secret du cabinet de la pureté de ses intentions, cela ne tire point à conséquence, mais venir en assemblée publique pour y témoigner ouvertement de son ardent désir de rendre justice à la minorité ! c'est être quelque peu naif que de l'espérer ; pour aller jus'qu'au fond de notre pensée, cette extraordinaire naiveté, déconcerte par trop notre bon vouloir, et excite notre défiance.

Nous voulons toutefois donner crédit à M. Lauzon pour ce qu'il peut y avoir de louable dans son intention, et si jamais il parvenait (chose invraisemblable,) à mettre le chef conservateur en demeure de se prononcer, nous serons les premiers à le proclamer l'émule des Talleyrands !

Par exemple, celui qui va la trouver mauvaise, c'est M. Hugh John McDonald, et si jamais il a envoyé quelqu'un au diable de bon cœur, ce sera bien certainement le député de St.-Boniface.

Car le voilà enfermé dans un fameux dilemne, le dilemne cher à M. Jaurès ! S'il parle, il lui faudra faire des protestations de bon vouloir envers la minorité, et alors on ne voit pas bien comment il pourra continuer sa campagne contre les concession de M. Greenway : les fanatiques hurleront.

S'il ne parle pas, son silence sera à juste titre considéré comme la consécration certaine de son hostilité envers la minorité. Les Canadiens-français le couvriront de huées !

Pauvre, pauvre M. McDonald ! encore un qui peut répéter en songeant à M. Lauzon,

Que diable allait-il faire en cette galère

Allons, du courage M. Lauzon, et surtout persévérez !

Mr. Davis.

C'est avec plaisir que nous enregistrons les sages paroles prononcées lundi dernier aux Communes par M. Davis, député de la Saskatchewan. Nous ne pouvons mieux faire que de citer le compte rendu tel qu'il est transmis par la presse anglaise.

M. Davis a déposé une motion pour demander communication de tous rapports et recommandations de la commission nommée pour le réglement des réclamations pour pertes résultant des troubles de 1885.

Voici en quels termes il a ensuite developpé sa motion.

" M. Davis dit que la rébellion est le résultat de la mauvaise administration des officiers nommés par les Conservateurs. Les métis avaient des griefs, mais les officiers du gouvernement se sont refusés à y faire droit. En désespoir de cause les métis se sont adressé à Louis Riel. Louis Riel au début n'avait que huit hommes avec lui et le mouvement eut pu être facilement arrêté dès son origine si les forces de la police n'avaient point été casernées à 70 milles des lieux pour le seul plaisir de servir d'escorte à un officier de la Cie. de la Baie d'Hudson

Dans le règlement des indemnités, qui eu lieu à la suite de de la rébellion les Conservateurs, quoique rebels, ont reçu plus qu'ils n'avaient perdu, tandisque les libéraux restés loyaux se sont vu refuser toute compensation. M. Davis croit donc qu'il est du devoir du gouvernement actuel de réparer les fautes volontaires du gouvernement conservateur."

Il serait à souhaiter que l'exemple donné par M. Davis fut suivi par certains députés, qui sacrifient trop souvent les intérêts de leurs électeurs au seul désir de briller et de faire de la politique.

L'un ne doit pas faire oublier l'autre.

Mr. BOURASSA

ET LE COMTÉ DE PROVENCHER.

Nous lisons dans le Temps d'Ottawa du samedi 13 la dénégation suivante.

Monsieur le Rédacteur,

Un ami me transmet votre numéro de samedi dernier dans lequel je trouve l'entrefilet qui suit :

"M. S. A. D. Bertrand, chef des libéraux français de Manitoba, et M. A. F. Martin, ancien député à la législature manitobaine, sont à Ottawa. MM. Bertrand et Martin ont offert, parait-il, à M. Bourrassa, député de Labelle, la rédaction du journal "l'Echo de Manitoba," dont ils sont les éditeurs, avec la candidature en perspective dans le comté de Provencher, et M Bourassa a, dit-on, refusé la position et l'honneur qui lui sont offerts."

Je tiens à déclarer que ce qui précède est toute une énigme pour moi.

D'abord, les seuls chefs accrédités au Manitoba sont : pour les libéraux, Sir Wilfrid Laurier et l'honorable Thomas Greenway ; pour les conservateurs, Sir Charles Tupper et M. Hugh John Macdonald.

M. William Lagimodière, ancien député à la législature provinciale, est le président de l'association libérale, et M. S. A. D. Bertrand en est le vice-président.

En suite, je suis encore le seul propriétaire-éditeur de "l'Echo de Manitoba," nonobstant toute rumeur contraire.

Enfin, je n'ai eu que quelques mots de conversation avec M. Bourassa, et l'on n'a aucunement traité, directement ou indirectement, de la question dont vous parlez. D'ailleurs j'ai une trop bonne opinion des hautes qualités de M. Bourassa pour me permettre de lui faire l'injure de lui offrir une chose qui serait une absurdité dans les circonstances, et qui est entièrement du ressort des électeurs de Provencher.

Veillez agréer, monsieur, etc.,

A. F. Martin.

—Devant le conseil de guerre,

—Soldats, vous êtes accusé d'avoir déserté.

—Par patriotisme, mon général : je voulais alléger le budget de la guerre.

Le desarmement.

Les délégués français à la conférence du désarmement, qui va s'ouvrir dans quelques jours à la Haye, ont tenu plusieurs réunions pour préparer leur mission.

Le général Monnier et l'amiral Pephau, le délégué militaire et le délégué naval, ont assisté à ces réunions et ont pris une part importante aux discussions qui y ont eu lieu.

On croit dans les cercles diplomatiques que l'attitude des délégués français sera, à la Haye, d'une déférence courtoise pour les intentions humanitaires du tzar, mais que la France ne consentira en aucun cas à renoncer à l'application en temps de guerres des inventions scientifiques importantes, telles que les bateaux sous-marins, les ballons, l'artillerie de campagne à tir rapide, les projectiles perfectionnés, en l'efficacité desquelles les hommes les plus compétents ont la plus entière confiance. On est certain que la France a fait, sous le rapport des préfectionnements de ces engins de guerre, de plus grands progrès que les autres nations européennes.

Un officier supérieur de la marine française, au cours d'une discusion sur ce sujet, a dit : "La France et les Etats-Unis sont les deux nations qui, aujourd'hui, sont des plus avancées de tous les pays du monde dans l'application des découvertes scientifiques à l'art de la guerre. Si ces deux nations renonçaient pour des raisons purement sentimentales à profiter des avantages qu'elles ont obtenus par l'emploi des découvertes scientifiques, cela équivaudrait à renoncer à leur existence comme nation".

A propos de cette raison invoquée par l'officier de marine française, on constate le fait significatif que le capitaine Crozier, de l'artillerie américaine, et l'un des délégués des Etats-Unis à la conférence, séjourne depuis quelques jours à Paris avant de se rendre à la Haye.

Rapport.

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE RURALE DE ST.-FRANÇOIS XAVIER.

5eme Séance, tenue le 2 de mai 1899.

Membres présents : Mr. Patrice Breland, préfet.

Conseillers. MM. H. Whitaker, Z. Préfontaine, Z. A. Lane, W. Hague, P. Lafrance.

Il est donné lecture des minutes de la dernière assemblée, approuvées.

Le Secrétaire Trésorier attire l'attention du Conseil sur la présence du Dr. Renaud à la réunion, et sur son intention lans le cas ou le conseil l'approuverait, de résider dans la Municipalité comme officier de Santé, et après considération :

Motion—Whitaker Préfontaine, Si le Docteur veut accepter un salaire de $400 par année à condition qu'il remplisse les fonctions d'officier de santé, qu'il vaccine gratuitement, et qu'il ne charge pas plus que $2 50 par visite pour aucun endroit dans la Municipalité, et pas plus de $5. pour tout accouchement ordinaire ; pas plus de $1 par consultation pour toute personne résidant dans les limites de la Municipalité ; il sera officier de santé pour la municipalité.—Adopté.

Le Doct. déclare qu'il examinera cette offre.

Motion—Préfontaine, Hogue, que le conseil achète une machine pour les chemins pourvu que le prix ne dépasse pas $1,000.00 et que la Cie envoye un homme pour régler et essayer la machine, et que si elle ne donne pas satisfaction la Cie en supporte seule les frais. Adopté.

Motion—Lafrance, Whitoker, que MM. J. P. McDougall et P. LaRivière soient autorisés à inspecter les " creek " 1 et 2 et à les débarasser de toute obstruction, aussi d'en faire rapport au Conseil. Adopté.

Une pétition est présenté, demandant que le bac, Est de la Baie St.-Paul soit transferré à un autre endroit ; aussi une contition.

Motion.—Whitaker, Lane, que le bac ne soit point changé et que le droit d'accés au bac soit assuré, s'il n'en coute rien. Adopté.

Une pétition est présentée, demandant l'ouverture du chemin autorisé entre les sections 11 et 12, 11 et 3 ouest.

Motion.—Lane et Lafrance, que les conseiller Hogue et Préfontaine soient désignés pour former une délégation qui se présentera au gouvernement et assayera d'obtenir quelque décision par rapport au dramage des marais, du creek Mill et du canal venant de Portage la Prairie, que rapport soit fait au Conseil. Adopté.

Motion.—Lafrance, Préfontaine, qu'un morceau de terrain soit acheté à John Bird sur le NE$\frac{1}{4}$ 27, 11, 3, ouest afin d'assurer la construction du nouveau pont. Adopté.

Motion.—Whitaker, Préfontaine, que le Secrétaire Trésorier reçoive instruction d'écrire au N. P. R. pour faire disparaitre les obstructions qui barrent les fossés de Deslauriers, et que des procédés soient pris, s'il est nécessaire. Adopté.

Une correspondance de MM. Archibal Machray et Sharp, au sujet des honoraires retenus au Dr. Chapman comme officier de santé en 1898, et que le conseil refuse de payer.

Motion.—Lane, Hogue, que la chose soit soumise à l'avocat du Conseil. Adopté.

Le Conseiller Préfontaine, propose un règlement No 78 pour autoriser à soumettre aux contribuables du district scolaire de St.-Eustache, fixés par le réglement No. 8 l'emprunt d'une somme de $1,000.00. Il propose la 1re lecture, secondé par le Conseiller Lafrance. Après seconde et troisième lecture, le réglement est adopté.

Les Nominations de grands voyers et d'inspecteurs des mauvaises herbes sont les suivantes.

Quartier No. 1.—Nord de la rivière, Wilf. Régnier, grand-voyer ; Nap. Morin, inspecteur.

Sud de la rivière.—Jean Lespérance, grand-voyer ; Léonide Pagé, inspecteur.

Quartier No. 3, B. St.-Paul, lots de rivière 49 à 102.—Alex. Grinn. grand-voyer ; Michel Lecuyer, inspecteur.

Wm. Carrière, grand voyer, Moise Ménard, inspecteur, pour fraction du township 13, rang 3, ouest, au sud de l'Assiniboine.

Arthur Ouellette, grand-voyer; Ant. Braconnier, inspecteur. pour N$\frac{1}{2}$, T. 11, R. 3 ouest.

Edmond Roy, grand voyer, J. Boucha, inspecteur, pour 3$\frac{1}{2}$, 11, 3 ouest

Quartier No. 4—Jos. St. Germain, grand voyer, John McKay, inspecteur, pour les lots 1 à 47, Baie St. Paul et partie Township 11, rang 2 ouest.

Nap. Gagnon, grand voyer, H. St. Geemain, inspecteur, pour les lots 34 à 112 de St. François Xavier.

Quartier N 5.—Willy Ross, grand voyer, P. Malbeuf, inspecteur, pour les lots 238 à 246, Baie St. Paul, et 113 à 152, St. François-Xavier.

Adélard Daigneau, grand voyer, Tobie Breland, inspecteur, pour les lots 154 à 2-1, St François-Xavier.

Motion, Lafrance-Préfontaine, que secours soit donné pour mai, à Ignace McKay, $6, John Ducharme. L. Gladu, O. Paul, veuve Caplette, veuve Sansregret, $2 chaque. Adopté.

Motion Préfontaine Lafrance, que le conseiller Whitaker soit autorisé à faire réparer le pont sur les lots 213 et 214 de St. François-Xavier, en adjugeant l'ouvrage à la plus basse soumission. Adoqté.

Motion Préfontaine-Lane, que les comptes soient acceptés et payés. Adopté.

Motion Préfontaine-Lane, que Jos. St. Germain soit autorisé à faire un canot pour traverser le Mill Creek, entre les sections 11 et 12., 12, 3 ouest. Adopté.

Le Conseil s'ajourne au 6 juin prochain, à 1 heure de l'après-midi.

Saint Pie re devenu faucheur.

LEGENDE BRETONNE.

Par un beau soir do juin, à Motreff, nous avions fini de diner dans la grande salle aux boiseries de chêne luisant, où le couchant allume des reflets de cuivre. Une ombre douce descend du plafond sur la figure chagrine de Pie IX, sur la figure narquoise de Léon XIII, dont les portraits se font pendants de chaque côté de la pièce. Léna, la gouvernante, l'antique "carabassenn," dessert sans bruit, de son allure rapide et ouatée de chauve-souris ; et voici qu'elle apporte les liqueurs, du cassis de sa fabrication, une antre encore qu'elle est seule à bien réussir.

—Do la " prunelle," cher monsieur..... Hein ! quel bouquet ! Ça sent le fruit sauvage cueilli à même la haie..... Respirez-moi ce parfum !

Il me comble de prévenances, l'excellent recteur.

Nous trinquons à la mode des gens d'Eglise, avec le doigt, sans choquer les verres. Le vicaire, lui, ne boit pas ; il souffre de l'estomac, "la maladie du jeune clergé," observe malicieusement le vieux prêtre. Et revenant à ce qui a fait le sujet de notre entretien, au cours du repas :

—Ça, oui, ils sont restés fidèles aux vieilles coutumes, nos paroissiens. L'autre jour, ils ont merveilleusement fêté St. Jean. Mais on vous a bieu renseigné, ce sont les feux de St. Pierre surtout qui sont admirables. Saint Pierre est un peu notre patron. La chapelle que le malheur des temps n'a permis de construire qu'à moitié lui devait être consacrée, et les ruines en sont désignées par son nom. Nos montagnards l'y viennent prier dévotement, dès qu'un de leurs proches parents se trouve en danger de mort. Ils s'agenouillent sur les pierres éboulées, invoquent le "portier du ciel," réclament ses bons offices pour l'âme qui va comparaitre au tribunal de Dieu. Ils lui apportent en offrande de la bouillie d'avoine, son met de prédilection, affirment-ils, à l'époque légendaire où il voyageait en basse Bretagne. Car il a visité ce pays, escortant par les bourgades son Maitre divin. On cite des fermes où ils couchèrent, on montre sur les rochers des landes l'empreinte toujours visible de leurs pas : on raconte même à leur propos des anecdotes rustiques, dont les Evangiles ni les Actes des Apotres ne soufflent mot, mais que je n'ai pas l'air de mettre en doute quand on m'en parle.

Gageons que vous ne connaissez pas l'histoire du saint devenu faucheur. Elle est brève. Je veux vous la dire.

C'était justement dans le mois où nous sommes, le mois de la fenaison. On fauchait à Roztvinou. Il faisait une chaleur accablante. Jésus-Christ et saint Pierre passaient par là, exténués, mourant de soif. Ils aperçurent dans la prairie une jeune servante qui, une cruche de cidre sur la tête, allait porter à boire aux faucheurs.

Ils la suivirent, et quand ils furent arrivés auprès des hommes :

—Ayez pitié de deux pauvres pélerins, dit le Christ. Si vous ne leur faites pas l'aumône d'une goutte de cidre, ils vont périr de chaleur et de fatigue.

—Soit, répondirent les faucheurs, mais à une condition : c'est qu'avant de vous remettre en route vous nous donnerez un coup de main.

—Rien de plus juste, repartit Jésus-Christ.

Et après qu'ils se furent désaltérés, il dit à Pierre :

—Montre à ces braves gens ton savoir-faire.

—Mais, Seigneur, reprit le saint, embarrassé. vous savez bien que je suis pêcheur de mon état, et que je n'ai jamais fauché.

Jésus sourit :

—Bah ! fit-il, tu t'en tireras peut-être mieux que tu ne penses.

Pierre se résigna, saisit une des faulx qu'il y avait là, appuyées autalus. Il s'y prenait fort mal, et les faucheurs se moquaient entre eux de sa gaucherie. Ils ne se moquèrent pas longtemps. Car la faulx n'eut pas plus tôt touché l'herbe que s'échappant des mains de Pierre, olle s'élança comme vivante, décrivant de larges courbes, promenant dans la prairie le vif éclair de son tranchant d'acier.

En un clin d'oeil tout fut fauché, et proprement, je vous prie de le croire.

Voilà.

Cela est conté d'un ton de douce bonhomie, par petites phrases tout en sirotant la prunelle, sous les regards croisés des deux papes, dans la salle basse où des insectes de nuit, entrés par la fenêtre grande ouverte, commencent à voleter. Et l'on sent que le recteur de Montreff se délecte ingénuement à ces vieux récits, qu'il en goûte la saveur populaire, le charme fruste et patriarcal.

Il a conservé la simplicité de cœur d'un fils des champs qui, comme il le dit lui-même, a gardé les moutons avant de devenir pasteur d'hommes.

ANATOLE LEBRAZ.

Saint Paul Seditieux.

La liberté de la presse à Constantinople.

Une société grecque de bienfaisance éditait, tout récemment, une brochure sur l'état de ses travaux. En première page, une citation de l'épître de saint Paul aux Galates. Le lendemain, un officier de police se présentait à l'imprimerie et demandait des renseignements sur le "dénommé " Paul, qui signait une adresse d'allure séditieuse aux habitants de Galata (faubourg de Constantinople). Le directeur de la société affirma, en souriant, que ce Paul était décédé depuis 1800 ans ; mais l'officier, croyant à une plaisanterie, fit arrêter le directeur et il fallut l'intervention du patriarche grec pour obtenir sa mise en liberté.

La deposition Picquart.

Enfin, la voilà connue, la déposition de celui que M. le conseiller Bard appelait "mon principal témoin." Quel effondrement lamentable!

Il faudrait pouvoir reproduire en entier cette déposition de Picquard, avec ses mensonges, ses réticences, ses faux-fuyants, ses insinuations hypocrites ; ses équivoques niaises. Nous y avons relevé plus de cent fois des formules comme celles-ci : "Je ne me souviens plus," "il me semble," "mes souvenirs ne sont pas assez nets," "je ne pourrais affirmer," "je crois", ma mémoire ne me sert pas," etc. Et c'est de ça que le Syndicat nous menaçait comme d'une démonstration victorieuse. Il faut en rire bien fort. Mais nous comprenons maintenant pourquoi la majorité de la chambre criminelle a refusé constamment la confrontation, "cinq fois demandée," par le général Roget. Picquart n'aurait pas tenu deux minutes.

Nous pourrions nous borner à dire de la déposition Picquart : C'est un tissu de mensonges et d'allégations vagues. Mais il importe de démasquer définitivement l'homme qui a trahi ses camarades et ses chefs pour passer dans les rangs des ennemis de l'Armée. Il faut par un relevé, même incomplet, de ses mensonges, montrer ce qu'il est et ce qu'il vaut.

LE PROCÈS DREYFUS

Quand fut découverte la trahison de Dreyfus, personne au ministère de la guerre ne se proclamait plus bruyamment que Picquard convaincu de sa culpabilité. Aussi fut-il délégué pour représenter le ministère au procès et à la dégradation. Son plan était d'entrer au service des renseignements parce que, là seulement, il lui serait possible de tenter, avec quelques chances, la substitution d'un autre officier à Dreyfus. Et en effet, quand le colonel Sandherr dût quitter le service des renseignements pour prendre la direction d'un régiment, Picquard mit en jeu des influences puissantes et obtint la succession du colonel Sandherr.

Devant ses alliés de la chambre criminelle, Picquart a raconté à sa façon l'enquête et l'instruction contre Dreyfus. Ah! ce n'est plus celui qui s'exprimait sur Drefus avec la pire violence! Aujourd'hui, il plaide la cause de son client. Et il faut voir par quels artifices cauteleux il s'efforce de revenir sur son attitude d'autrefois, si gênante aujourd'hui : "Je crois bien, dit-il, qu'à ce moment j'ai dû partager l'opinion de mes camarades." Il croit! Il a dû! Cette absence perpétuelle de franchise caractérise le personnage.

La ressemblance évidente de l'écriture de Dreyfus avec celle du bordereau l'ennuie un peu. Il essaie de s'en tirer, comme toujours, par une pirouette. "L'écriture du bordereau, dit-il, ne me paraît pas être celle de Dreyfus ; elle est, il est vrai, "de la même famille." Cette expression : "de la même famille" est vraiment exquise. Elles se ressemblaient comme deux frères, n'est-ce pas? Et le plus triste pour Picquart c'est que son client lui-même, Dreyfus, lui inflige un démenti. Dreyfus a reconnu l'identité des deux écritures. Atterré quand on lui montra le bordereau, cherchant une excuse, il balbutia :

"On m'a volé mon écriture!"

....
....

Nous arrivons à la partie de sa déposition où Picquart explique les circonstances dans lesquelles il a eu connaissance du "petit bleu", dont il veut faire une pièce accusatrice contre le commandant Esterhazy.

"Ici nous n'allons pas seulement prendre Picquart de nouveau en flagrant délit de mensonge. Nous allons trouver dans ses propres déclarations l'aveu que le "petit bleu" est un faux."

Devant la chambre criminelle, sous la foi du serment Picquart affirme que le "petit bleu" est arrivé au service des renseignements fin mars 1896.

Au procès Zola, toujours sous la foi du serment, Picquart avait affirmé que le "petit bleu" était arrivé "au commencement de mai 1896.

Dans son rapport officiel du 1er septembre 1896 adressé au général Gonse par Picquart, alors chef du service des renseignements, pour demander des poursuites contre Esterhazy, il affirmait que le "petit bleu" était arrivé fin avril 1896.

Ainsi, trois fois Picquart a eu l'occasion de donner, son avis sur la date du "petit bleu". Trois fois il a donné des dates différentes. Il a au moins deux fois fait un faux serment.

Mais il y a plus.

Si la date de "fin avril" donnée par Picquart dans son rapport officiel est exacte, il en résulte : 1o Que Picquart a menti devant la Cour de cassation : 2o que son enquête sur Esterhazy, commencée, comme l'a établi M. Devernine, le 8 avril, était antérieure à l'arrivée prétendue du "petit bleu" et que le "petit bleu" a précisément été fabriqué pour justifier cette enquête

Si la date de "fin mars" donnée par Picquart à la Cour de cassation est exacte c'est qu'il a menti dans son rapport officiel de septembre 1891. Et si, dès cette époque il mentait, c'est qu'il avait à dissimuler des agissements coupables.

Concluons. Dans un cas comme dans l'autre, Picquart a menti. Et ces mensonges constituent au moins une présomption singulièrement forte en faveur de la fabrication par lui du "petit bleu".

(LE PETIT JOURNAL)
Paris.

La boisson de l'avenir

Mon savant collaborateur Henri de Parville vous a déjà entretenus des curieuses expériences tentées autour de cette nouvelle découverte de la science : l'air liquide. A mon tour de noter l'épisode "bien parisien" d'un banquet récent où M. d'Arsonval a versé, au dessert, une bouteille d'air liquide dans les verres de champagne de ses convives.

On peut donc à présent boire de l'air liquide. L'an passé, un verre en fut offert à Guillaume II. Il se contenta de lever son verre en l'honneur de la science. sans y tremper les lèvres ; il eût craint que l'air liquide n'eût brûlé comme un fer rouge son impérial estomac. Les convives de M. d'Arsonval se sont risqués à le boire et leur estomac ne s'en est pas trop ressenti. Alors, apercevez-vous la portée de cette étonnante invention?

Cet air moderne, on l'enverra donc de tous les pays, absolument comme une bouteille de lait, transporté par le chemin de fer, à de grandes distances!

Le moment n'est pas loin où, à table d'hôte, on nous offrira, à la place des sources les plus réputées, l'air des Alpes ou des Pyrénées, par exemple, ou l'air de la mer, à volonté. Les bouteilles seront étiquetées, cachetées, il n'y aura qu'à choisir.

Egalement, aux "five o'clock," l'air des montagnes de la Suisse remplacera le thé traditionnel.

Plus d'appartements clos, plus de salles de théâtre irrespirables, quelques bonbonnes d'air liquide versées dans la chambre ou sur le devant de la scène et des vapeurs d'un blanc très doux, très fin iront inonder de délices les habitants et les spectateurs.

Enfin, au sein du Parlement lui-même, où, comme on sait l'air est si lourd, si fiévreux, si fertile en microbes, ne suffira-t-il pas à un ministre ingénieux de faire répandre dans l'hémicycle un arrosage discret et de bon air pur pour chasser les menaces de séances orageuses?

Oh! l'admirable découverte! Un bain d'air national, réfrigérant les folles cervelles parlementaires... Un brin d'air liquide remplaçant le verre d'eau traditionnel et rassérénant à la tribune les plus tumultueux orateurs!

Un Negre deteint

Un nègre africain du Soudan, qui avait été amené à Vienne par un voyageur africain, fut atteint, cet automne. d'une maladie nerveuse. Le médecin appelé pour le soigner le traita par le système électrique. Lacho, c'est le nom du nègre, rétablit peu à peu sa santé, mais, après quatre mois de traitement, sa peau était devenue aussi blanche que celle d'un Européen.

Lacho présente, maintenant, le plus étonnant aspect avec sa peau blanche d'un côté, et de l'autre ses cheveux crépus, ses lèvres lippus et sa tête de nègre. Le cas a excité l'intérêt de tous les cercles scientifiques. Le médecin de Lacho assure que la couleur de tout nègre pourrait être changée par ce moyen.

Voilà, peut-être, qui va résoudre la question nègre aux Etats-Unis.

LA VITESSE DES TRAINS.

Il ne s'agit pas ici de ces "records" de vitesse effectués aux Etats-Unis, dans des circonstances exceptionnelles, soit pour l'essai d'une machine, soit pour étudier la possibilité d'une concurrence, mais bien du service normal et régulier des trains postaux et de leur valeur commerciale, c'est-à-dire du temps employé pour parcourir un trajet déterminé, arrêts compris.

Nous prendrons comme exemple le train dénommé Great Transcontinental Mail-Train, qui porte la malle entre New-York et Chicago. La feuille de marche pour la journée du 2 janvier dernier donne, pour le parcours de retour au départ de Chicago, relevé pendant les dix premières heures, une vitesse moyenne, arrêts compris, de 82,5 kil. à l'heure : (sur ce parcours, la deuxième heure a été de 90 kilomètres). C'est un très-joli résultat, mais nous allons sans doute étonner nos lecteurs en leur apprenant que cette vitesse n'approche pas encore de celle des grands express anglais et qu'elle est même un peu inférieure à celle de plusieurs des trains rapides français!

Nous trouvons, en effet pour la vitesse moyenne de marche des grands express qui vont de Londres en Ecosse et dans le nord ouest de l'Angleterre, les chiffres suivants :

London and North Western, (Londres à Carlisle). 85 kil. 100.

Great Northern (Londres à Grantham), 86 kil. 900.

Great Western Railwey (Londres à Bath), 88 kil. 380.

Passant au parcours français, nous voyons, par exemple, que le rapide de Calais, qui part tous les jours de Paris à midi 20, franchit en trois heures trois minutes les 296 kil. 800 qui séparent la gare du Nord de celle de Calais-Maritime, soit à la vitesse moyenne de 84 kil. 700 à l'heure Le Nord Express, (Paris—Berlin—Saint-Petersbourg), marche entre Paris et la frontière Belge, à la vitesse de 85 kil. 470, celle de 82 kil. 500 du grand-transcontinental américain est précisément la vitesse du rapide de Bordeaux sur le parcours de Paris à Tours. Enfin, si nous considérons la vitesse moyenne maxima de 90 kilomètres réalisée pendant une heure, par le train américain sur un parcours partiel, nous trouvons qu'elle est un peu inférieure à celle du Nord Express sur le trajet de Paris à Saint-Quantin (90 kil. 050), et sensiblement plus faible que celle du train de luxe Calais-Rome, qui franchit les 130 kil. 600 de Paris à Amiens en une heure vingt-cinq minutes, soit à la vitesse moyenne de 92 kil. 200

SOYONS CONFIANTS.

La consomption est combattue avec succès par l'emploi du BAUME RHUMAL.

59

Les événements de chaque jour sont pleins de sarcasmes pour les torys. Vous n'avez pas oublié leurs noires prophéties de 1896, faisant entrevoir l'écroul-ment total de nos industries si les libéraux prenaient le pouvoir. Or, jamais nos manufactures n'ont connu autant de prospérité qu'aujourd'hui.

UN BIEN INESTIMABLE.

La santé est un bien précieux, sauvegardons-la par l'emploi du BAUME RHUMAL.

58

Revue Commerciale

MARCHÈ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c; à 61 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour le blé mouillé.

Farine—Légère baisse. Patente. $1.85 ; Strong Baker, $1.65 ; XXXX. 95 c.

Issues de Meuneries.—Son, $10 ; gru, $12 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $15, à $16 ; d'orge et avoine, $13 à 14 ; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 30 c. à 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

La bonne avoine de semence vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge —26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare ; prix nominal de 70 c à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.

Fromage.—Nominal, 9½ c. à 15 c.

Oeufs.—Oeufs conservés, 14 c. à 16 c ; œufs de printemps au détail, 20 c. la douzaine.

Volailles.—Rare Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb. pour bonne qualité, Dindes, 10 c à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8½ c. chaque ; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c. navets, 1½ c. la lb; séleri, 40 c. à 50 c, la douzaine; choux, 1½ c. la lb,; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root,—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c de moins par livre ; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50 ; en charges, de $6 à $7.50.

Viandes de Boucherie. — Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 & $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, 5½ c.; frais tué, 6 c. à 6½ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, 5¾c.

BOIS.

Prix par lots sur char à Winnipeg.

Tamarac. —$4 00 à $4.25 par corde.

Pin.—Coupé vert, sec, $3.25 à $3.40 par corde.

Pin.—Bois mort, $3.00 à $3,25 par corde.

Epinette.—Blanche, $2.75 a $3.00 par corde.

Tremble.—Coupé vert, sec, $2.40 à $2.50 par corde.

Tremble.—Bois mort, $2.00 à $2.25 par corde.

Chêne.—Coupé vert, sec, $4.00 à $4.25 par corde.

Chêne.—Bois mort, $3.75 à $4.00 par corde.

PLANCHE.

En cour à Winnipeg.

No. 1 ordinaire, $18.50 le mille. 2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

No. 2 ordinaire, $16.50 le mille. 2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.



Avez vous

l'intention de faire un voyage dans

LA

Californie

A L'EST DU

Canada

OU A AUCUN POINT AU SUD, A L'EST OU A L'OUEST.

Adressez vous à l'agent le plus proche du Northern Pacifique ou écrivez,

CHS. S. FEE, G. P. & T. A., St. Paul.
H. SWINFORD, Général Agent. Portage Avenue, Winnipeg.

Horaire condensé de Winnipeg.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul. Chicago, Toronto, Montréal, Spokane, Takoma Victoria, San Francisco..............
Départ quotidien.............1.45 p. m.
Arrivée quotidienne.............1.05 p. m.

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage la Prairie et points intermédiaires..........................
Laisse chaque jour, ex. dimanche 4.45 p.m.
Arrive chaque jour, ex.dimanche 1.05 p. m.

BRANCHE MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon : aussi Souris River Branch, Belmont to Elgin..........................
Laisse Lundi, Mercredi, Vendredi 10.40 a.m
arrive Mardi; Jeudi, Samedi ......4.40 a.m

Garnitures pour Blouses, en or, en Argent et Métal.

Plus de cent variétés a choisir

—CHEZ—



Horloger et bijoutier, rue Main, McIntyre Block

L'Alcoolisme Gueri

INSTITUT

"EVANS GOLD CURE,"

58 Rue Adélaide, Winnipeg.

Cure garantie et permanente ; plus de besoins ni de désirs d'aucun stimulant, ou morphine.

16-98 ON PARLE FRANCAIS.

Chaque Fermier

Dans l'ouest du Canada devrait s'abonner. au journal d'agriculture. NOR'WEST FARMER qui parait maintenant deux fois par mois. Chaque abonné a le choix entre la magnifique gravure prime de 21x20 ; "Another Day's Work Done ;" et les livres : Gleason's Horse on Manning Cattle; pour tout abonnement d'un an payé à l'avence.

ADRESSE

THE NOR'WEST FARMER, $1 par An, Winnipeg, Man

Modes

Toutes les dernières nouveautés. Chapeaux garnis, depuis $3.00. Canotiers depuis 50c. Pour enfants, depuis 25c. Teinture, nettoyage et frisure des plumes, remise à neuf complète. Nettoyage des Chapeaux blancs, 25c.—Faites un un essai.



MISS PARRY,

241 Portage Ave

VENEZ VOIR LE

Piano Nordheimer.

ALBERT EVANS.

Pianos accordés. 300 RUE MAIN.

4-11-98

DEPUIS $1 EN MONTANT

Vetements nettoyes, presses et repares a votre satisfaction, ou vous ne payez pas.

On va chercher et on rapporte les effets.

The Favorité Renovating Co..

J. H. Weinstock, Directeur.

344, William Avenue, en face le poste Cetroi des Pompes.

Mentionnez ce journal.

VENTE

DESESPEREE

Chapeaux d'hommes et d'enfants

Tout doit être enlevé dans le moi de Mai.

Chapeaux d'hommes, en Feutre, 35c. à $1.50, valant tous le double de l'argent. Chapeaux blancs pour enfants, 15c.

Habillenents, Chaussures

A TRENTE-TROIS PAR CENT au-dessous du prix régulier

F. FINKELSTEIN, 252, Rue Main.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—A partir de Jeudi, 13 avril. 1899

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud, Lisez en montant.

Vendredi	Lundi	Mercredi	STATIONS.	Mardi et Jeudi	Samedi
		10 40.	Portage la P.	16 30	
		11 10.	Macdonald.	15 55	
		11 30	Westbourne.	15 30	
		11 53	Woodside.	15 00	
		12 25	Gladstone.	14 30	
13 05	13 05		....Gladstone Jct....	14 10	14 10
13 31	13 31		......Ogilvie......	13 42	13 42
14 00	14 00		......Plumas......	13 20	13 20
14 41	14 41		.....Glenella......	12 30	12 30
15 15	15 50		.....Glencairn......	12 05	12 05
15 51	15 51		......Elliot.......	11 25	11 25
16 25	16 65		......Laurier.......	10 51	10 51
16 50	16 50		......Makinak......	10 28	10 25
17 20	17 20		.....Ochre River.....	10 00	10 00
18 00	18 00			9 15	9 15
19 30	19 30		Dauphin	9 45	9 45
02 02	20 02			7 13	7 13
20 25	20 25		.....Valley River.....	6 50	6 50
	20 30		......Sifton........	6 45	
20 30	20 30		......Sifton Jct.....		6 45
20 58			......Pork River		6 10
21 35			A...Winnipegosis...D		5 30
	2120		......Ethelbert	6 00	
	2154		......Garland.......	5 26	
	22 o3		......Pine River......	4 54	
	23 00		.......Sclater	4 25	
	23 30		A......Cowan	4 00	

D. B. Hanna,

Superintendent.

WINNIPEG.

CANADIAN

Pacific Railway co.

OUVERTURE DE LA NAVIGATION.

Le premier bateau à vapeur quittera

FORT WILLIAM

— LE 9 MAI —

Départs subséquents chaque

Mardi, Vendredi et Dimanche.

Correspondance avec les trains partant de Winnipeg chaque

Lundi, Jeudi et Samedi.

BILLETS A BAS PRIX

SIMPLES OU D'EXCURSION.

Pour informations et pleins renseignements adressez-vous à l'agent le plus proche, ou écrivez à

ROBERT KERR,

Gérant du Trafique, WINNIPEG, MAN.

CALENDRIERS DES Timbres DE COMMERCE

Faites Attention aux jours marques en lettres rouges.

Seront prêts à être distribués gratuitement, le 20 Mai. Soyez sû de vous en procurer un.

Une grandes quantité de ces timbres sont perdus annuellement, ou détruits par accident ou négligence. Cet cote-part est distribuée gratuitement à ceux qui collectent, et vient augmenter leur épargne.

Les jours marqués en rouge sur ce Calendrier sont les jours où tous les collecteurs reçoivent les Timbres gratuits auxquels ils ont droit. Le premier jour des lettres rouges est le 20 Mai, et ce jour-là tout collecteur ayant trois pages et présentant son livre à une des Salles d'Exposition des Timbres de Commerce recevra

Un Calendrier des Timbres, et 10 Timbres gratuits

Salle d'Exposition A WINNIPEG, 282, RUE MAIN.

Dominion Trading Stamp Co.,

D. C. CARK, Directeur, Winnipeg.

TOUT HOMME PEUT TROUVER UNE BONNE OCCASION A CETTE

Gigantesque Vente

DE

CESSION D'AFFAIRES

AU

CHEAPSIDE

Voyez ! Un bon habillement, façon extra, bien fini, dans toute pointure demandée, à $3.50.

Un autre meilleur. $5.00.

Et tout habillement actuellement en magasin. à $10.00.

Il y a des magasins qui demandent $18 pour les mêmes marchandises, provenant de la même manufacture.

Vêtements de jeunes gens, depuis $3.00 en montant.

Vêtements d'enfants, à $1.50, $1.75, $2.00, $2.25 $2.50, $3.00. $3,50, $4.00.

Si vous voulez avoir quelque chose de bon, au meilleur marché possible, venez à ces grands magasins.

CHAPEAUX

à moitié prix.

CHEMISES, GANTS, CRAVATES,

BRETELLES, COLS, MANCHETTES, BOUTONS DE COLS, &c.,

Tout sera vendu à cette vente de fin d'affaire.—Aucun délai.

ROGERS BROS.,

MAGASIN CHEAPSIDE, 578 et 580, Rue Main.

COMME UN LION DEVORANT

LE RUBYFOAM

Arrive sur le Marché—Pourquoi ?—parce qu'il est supérieur à tout produit de ce genre mis en vente.

Essayez en, et vous n'userez plus d'autre chose pour nettoyer les vêtements ; deux cullers à thé de ce produit par sceau d'eau, dans votre bouilloire suffiront et vos effets sortiront blancs comme neige, sans le moindre usure, car il ne contient n acide ni potasse.

Notez que dans chaque paquet se trouve un coupon, gardez le et lorsque vous en aurez assez pour représenter $20 de Coupons, présentez les a votre épicier ou à notre magasin, coin des rues Notre Dame et Ellct., et nous donnerons à choisir l'un de nos tableaux de 11 par 17. Pour 50 Coupons, vos coupons vous donneront droit à un tableau de 18 par 20 avec un cadre magnifique de 3 pouces ½ qui vaut $3.

Vous êtez invités à visiter notre magasin, où sont exposés nos tableaux et où vous obtiendrez des échantillons gratuits de Rubyfoam.

Le Rubyfoam est en vente chez tous les épiciers. Essayez en pour nettoyer les ouvrages en bois, les peintures, les chassis, les murailles, les planchers, etc.

PAPIER A TAPISSER

MEILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS.

Venez voir notre assortiment des modèles les plus nouveaux.

5 CENTINS—5

BELL & CO., 195, Rue Water, en face l'hotel Manitoba, Winnipeg.

W. H. BELLOW.

(SUCCESSEUR DE R. I. BOYD.)

Papetier, Fabricant de livres de compte et Relieur.

434, Rue Main, Winnipeg

Telephone: 675

Nouvelles Locales.

Mercredi prochain, grande excursion à Ste-Anne à laquelle tous les libéraux auront à cœur d'assister.

On signale de nouveaux cas de diphtérie à St.-Eustache ; le Dr. Crawford officier de santé de la munacipalité à pris toutes les mesures voulues.

Mgr. Girouard, vicaire apostolique d'Arthabaska et Mackenzie, est parti mardi pour Régina d'où il rejoindra sa résidence à Fort Providence. Mgr. Girouard revient d'un voyage en Europe.

On annonce la nomination de M. Joseph Prud'homme, de St.-Boniface comme secrétaire de la Commission nommée pour régler la question des "scripts" des métis.

Une grande quantité d'hommes travaillent actuellement à réparer la voie du South-Eastern. La circulation régulière n'est pas encore reprise sur cette ligne, et pour connaitre les heures et jours de départ, on devra s'informer au bureau de la Cie. 433 rue Main.

La chasse aux canards est fermée depuis mardi.

Faites faire votre photographie à la "Stamp Photo Gallery," ces photographies de la dimension d'un timbre, sont remarquablement réussies et ne coûtent que 25c. la douzaine. Tout le monde voudra en avoir.—530½ rue Main.

La grève des menuisiers à Winnipeg parait devoir être terminée à bref délai.

The Canadian Dairy Supply Co.

Un homme qui se noie s'accroche à une paille pour se sauver ; s'il faut en juger d'après l'article-annonce publié dans le "North West Farmer" du 5 mai par A. R. Lister Co. "Limited," cette société paraît être dans une position semblable à l'homme qui se noie, du moins, est-ce à notre avis la manière la plus charitable de considérer leurs déclarations téméraires.

Quand à l'histoire d'Elgire, nous dirons que la source dont elle provient suffit à juger de son exactitude et de sa véracité ; mais de plus, pareil accident se produit fatalement pour toute pièce de machine forcée au dessus de sa capacité ou conduite sans précaution, et le génie à qui revient la paternité du susdit article sait pertinemment qu'aucun tuyau du De Laval ni aucune pièce de la Melotte ne peut être tordu "comme la tige d'un oignon," à moins d'une négligence grossière et criminelle. Nous n'aurions d'ailleurs pas relevé cette histoire si elle n'avait point pour but malicieux de servir de ficelle destinée à soutenir les mensonges contenus dans le même numéro sous le titre de "Ecrémeuses Alexandra et Melotte."

Pour commencer, dans cet article, le prix de l' "Alpha" en usage à l'Ecole de Laiterie est donné comme "étant d'environ $500" alorsque les autres machines se vendant $75 ou $100 environ." Cette assertion est fausse tant qu'au prix de l' "Alpha," car cette dimension particulière se vend $375 rendu à Winnipeg.

C'est aussi erroné et malveillant que la comparaison avec les autres machines, car tandis que l'une est une machine marchant avec un pouvoir, les autres petites machines fonctionnent à la main.

L'article dit encore "L'Alexandra et la Melotte ont toutes deux battu l' "Alpha" maintes fois à conditions égales :" Cette assertion est d'un bout à l'autre une contradiction de propos délibéré, sans fondement des faits véritables, et fausse au suprême degré. Nous n'avons ni le temps ni la volonté d'abuser de vos colonnes pour citer les nombreux témoignages provenant des épreuves déjà faites et qui réfutent pareilles assertions erronées, mais cependant nous défions R. A. Lister et Co. de faire une épreuve publique entre la machine "Baly Alpha" d'aucune dimension correspondante, dans une forme désignée d'ici au 15 de juin.

Si ce défi n'est pas relevé, nous aurons le droit de l'interpréter comme un aveu tacite de la part de la Co. Lister, de la fausseté absolue des déclarations citées.

A. LINDBACK,
Directeur.

NORD-OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au-dessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525
Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année...............$409,455.25
5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Est pour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000
Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

Peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. S., propriétaire-éditeur.